



**Mise en œuvre par le Royaume du Maroc
des conclusions concertées sur le thème « Autonomisation économique des Femmes en lien
avec le développement durable »
(à partir de mars 2019)**

1/ Quelles mesures ont été prises pour renforcer les cadres normatifs juridiques et stratégiques afin d'assurer la prise en compte des questions de Genre dans la mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 ?

Cadres juridiques et normatifs :

Mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre les violences faites aux femmes : l'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre les violences faites aux femmes (loi n°103.13) : publiée au bulletin officiel n°6655 du 12 mars 2018, et entrée en vigueur le 13 septembre 2018, à travers la publication de son Décret d'application N° 2.18.856 adopté en 2019, et qui prévoit plusieurs dispositions organisationnelles sur les mécanismes de prise en charge des femmes victimes de violence, et plus particulièrement :

- **La création de la Commission nationale de prise en charge des femmes victimes de violence** et les conditions de son activité ;
- **La création de cellules centralisées et territoriales de prise en charge des femmes victimes de violence** dans les tribunaux et les secteurs en charge de la Justice, la Santé, la Jeunesse, la Femme, la Sécurité Nationale et la Gendarmerie Royale ;
- **La mise en place de la cellule Centrale de prise en charge des femmes victimes de violences.**

Accès des femmes Soulaliyates à la Propriété : Le Maroc a procédé en juillet 2019 à la **révision du cadre juridique** qui encadre et régit la propriété collective, sa gestion, et la tutelle administrative des Terres Collectives « Soulaliyates » en adoptant et en publiant des textes juridiques et des périodiques. Ce qui a permis **aux femmes Soulaliyates¹** de jouir des mêmes droits dont jouissent les hommes membres des communautés soulaliyates, et de bénéficier des revenus financiers et en nature acquis par ces communautés (Jamaâ) lors des transactions foncières opérées sur certaines terres collectives, sur la base du traitement égal de l'ensemble des soulaliyines quel que soit leur régime, dans le cadre de la transparence, l'équité et la justice sociale.

Une loi pour les travailleurs sociaux : Le conseil du gouvernement a adopté en 2020, le **projet de loi N° 45.18 relatif travailleurs sociaux - Mai 2020**, qui va permettre de réglementer **le métier de travailleur social et de définir les conditions de son exercice et les attributions des travailleurs sociaux**, ainsi que **les obligations et les responsabilités qui leur incombent**, ceci permettra de connaître les droits, les devoirs de cette catégorie et les conditions d'exercice de la profession.

Politique Publique spécifique aux Femmes :

Le Maroc s'est doté d'un Plan Gouvernemental de l'Égalité² sur deux périodes « ICRAM1 » 2012-2016 et « ICRAM2 » 2017-2021, constituant ainsi un cadre de référence et de convergence des interventions des départements gouvernementaux en matière d'Égalité entre les sexes.

En 2019, **une opération d'accompagnement de 15 Départements Ministériels pour effectuer leurs analyses genre sectorielles (AGS)** a été effectuée. Huit de ces départements ont été appuyés pour élaborer leurs **plans d'action sectoriels (PASMT)** à moyen-terme de mise en œuvre du Plan Gouvernemental pour l'Égalité 2017-2021 « ICRAM 2 ». Ces PASMT budgétisés, ont été validés et présentés en **septembre 2019**, lors de la réunion du comité technique interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre du plan ICRAM. A signaler que cette opération a permis pour la 1^{ère} fois au Maroc qu'une triangulation soit effectuée entre les indicateurs du Plan Gouvernemental pour l'Égalité, les

¹ Soulaliyates (en référence à la soulala, qui est le lien qui unit les membres d'une collectivité ethnique)

² ICRAM : Initiative Concertée pour le Renforcement des Acquis des Marocaines

résultats des analyses genre et les indicateurs de performances déclinés dans les lois de finances des départements ministériels.

En déclinaison des axes du Plan Gouvernemental pour l'Egalité « ICRAM 2 », le Maroc a élaboré « **le Programme National Intégré d'Autonomisation Economique des Femmes à l'horizon 2030** » – baptisé «**Maroc Attamkine**³» et ce, dans le but de renforcer le cadre institutionnel qui promeut l'autonomisation et développer des opportunités économiques au profit des Femmes. Le programme a été conçu selon une approche participative et territoriale qui a impliqué toutes les parties prenantes concernées par la thématique : départements gouvernementaux, organismes publics, agences de développements, régions, secteur privé, associations, universités, partenaires internationaux techniques et financiers...

Le Programme « **Maroc Attamkine** » a, ainsi défini, en parfait alignement avec les ODD, ses **3 objectifs stratégiques** à atteindre d'ici 2030 :

1. **Atteindre 30% de taux d'emploi féminin** versus 19% aujourd'hui (en 2020), pour arriver à minima à mi-chemin avec le taux d'emploi des hommes.
2. **Doubler la proportion de femmes diplômées de l'enseignement professionnel, pour être au même niveau des hommes - 8% versus 4% aujourd'hui.**
3. Promouvoir un **environnement propice et durable** à l'autonomisation économique des femmes, protégeant et améliorant leurs droits.

Il est structuré autour des **trois (03) principaux axes stratégiques**, identifiés comme prioritaires : « L'accès aux opportunités économiques », « l'Education et la formation » et « Un environnement propice et durable à l'autonomisation économique des femmes, protégeant et améliorant leurs droits » tout en s'appuyant sur **cinq (5) leviers d'intervention : les évolutions législatives et institutionnelles, les incitations et politiques sensibles au genre, le digital, l'équipement et la transformation des perceptions.**

Le Programme « **Maroc Attamkine** » a été adopté le **14 juillet 2020** par la **Commission Ministérielle de l'Egalité, présidée par Monsieur le Chef du Gouvernement.**

En plus des différents programmes mis en œuvre afin de faciliter l'accès des femmes entrepreneures au financement, le nouveau Programme intégré d'appui et de financement des entreprises « **INTELAKA** »⁴ lancé par Sa Majesté en Février 2020, pour le financement et l'accompagnement des petites entreprises et des porteurs de projets, constitue une opportunité pour l'entrepreneuriat féminin. Ce nouveau programme a pour objectif de faciliter l'accès au financement des jeunes porteurs de projets, des auto-entrepreneurs, des micro-entreprises et du secteur informel aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

2/ Quelles initiatives ont été prises et quels investissements ont été engagés pour financer l'égalité des genres et l'autonomisation des Femmes

Le chantier marocain de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) en tant que cadre opérationnel consolidant la prise en compte des questions d'égalité de genre dans la programmation de l'action publique. Cette approche a démontré sa pertinence en tant que levier d'action favorisant l'efficacité et l'efficience des politiques publiques.

En 2015, le Maroc a accédé à une nouvelle ère d'application de la dimension du genre dans la programmation budgétaire. Ainsi l'article 39 de la loi organique de la loi de finances oblige les départements gouvernementaux et les institutions nationales à fixer leurs programmes suivant des objectifs clairs et des données précises corrélées à des indicateurs concrets, sûrs et efficaces mesurant les résultats, particulièrement au niveau du genre ; ce qui conjugue des mécanismes d'approche soumettant la gestion publique au service du développement et de l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et des citoyens, et des mécanismes d'élaboration, de conduite, de contrôle et d'évaluation des différentes stratégies et politiques publiques.

Ce parcours s'est renforcé par la publication de la circulaire du Chef de Gouvernement n°7.2018, qui a lancé la troisième phase d'expérimentation du budget tenant compte du genre, basée sur l'efficacité de la performance, en détaillant la méthodologie de la mise en œuvre de ce budget. La note d'orientation adressée par le Chef de Gouvernement à l'ensemble des départements ministériels le 11 mars 2020, relative à la budgétisation triennale 2021-

³ **Maroc Attamkine** : mot en arabe signifiant « Le Maroc de l'autonomisation »

⁴ <https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=4765>

2023, intègre des préconisations relatives à la généralisation des Analyses Genre, l'élaboration des indicateurs de performances à même de réduire les disparités de genre et l'opérationnalisation des unités genre au niveau.

Par ailleurs, un rapport sur le budget axé sur les résultats (RBG) tenant compte de l'aspect Genre sensible au Genre accompagne les rapports des lois de finances⁵. Ce rapport a connu une refonte en 2019 portant sur :

- La mise en cohérence des chaînes de résultat sensibles au Genre dans le RBG avec les projets de performance dans l'objectif de décliner dans le rapport les efforts entrepris par les départements ministériels en faveur de la Promotion de l'égalité de Genre.
- La mise en place d'un canevas clair pour l'élaboration du RBG, intégrant les éléments suivants :
 - La prise en compte des résultats d'une analyse genre pour l'identification des chaînes de résultats sensibles au Genre ;
 - L'alignement entre les chaînes de résultats sensibles au Genre et la Stratégie du Ministère et la Plan Gouvernemental pour l'Egalité ;
 - La coordination interministérielle en matière de promotion de l'égalité de Genre ;
 - Les données quantifiées relatives à la situation de l'égalité de Genre dans le département et dans son secteur d'activité.

Renforcement du Partenariat avec les collectivités territoriales et la Société civile :

Au titre de 2019 et 2020, le **Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille, (MSDSEF)** a conclu des partenariats structurants avec les collectivités territoriales :

- La convention de partenariat avec le Conseil de la Région de Rabat-Salé-Kenitra pour la déclinaison territoriale du plan ICAM2, à travers un appui technique pour la conception du Plan Régional de l'Egalité et l'appui à sa mise en œuvre avec un montant de 6.000.000Dh, étalée sur trois ans (2019-2021),
- Une dizaine d'autres conventions de partenariat avec les conseils de régions qui visent l'habilitation et l'autonomisation économique des femmes en situation difficile pour un montant global de plus de 45 millions de dirhams.

Depuis 2012, le **Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille** lance au titre de chaque année des appels à projets au profit des associations de la Société civile œuvrant dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des Femmes et celles travaillant dans l'autonomisation économique des Femmes, dans le but de territorialiser les programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles.

La plateforme « **"Kolonamaak"(Tous avec Toi), une nouvelle plateforme dédiée aux femmes victimes de violence** » mise en place en janvier 2020, sur instructions de son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Union Nationale des Femmes Marocaines (UNFM), a pour objectif de signaler tout abus ou violence dont seraient victimes les femmes et les filles et de les orienter vers les autorités compétentes. Cette plateforme a été initiée en partenariat avec le ministère de la Santé, le ministère de la Solidarité, du développement social, de l'Egalité et de la Famille, la DGSN, la présidence du Ministère public, la Gendarmerie royale, l'OFPPPT, Poste Maroc et l'Anapec. Elle offre un service d'aide, d'écoute et d'orientation ouvert 24h/7 via une ligne téléphonique directe en appelant le numéro 8350, disponible depuis mercredi 29 janvier 2020. Ainsi qu'une application gratuite disponible sur AppStore et PlayStore, permettant de localiser le téléphone de la victime pour lui apporter l'aide nécessaire et l'orienter vers la plateforme d'écoute. Cette initiative permet, d'un côté, aux victimes de violences physiques, psychiques ou sexuelles de contacter une personne qui va les écouter et les diriger vers l'autorité de sécurité ou judiciaire compétente. aussi elle offre des conseils sur les possibilités d'emploi, de formation ou de création d'entreprise ou de projets générateurs de revenus aux niveaux local et régional.

- **Des partenaires techniques et financiers mobilisés pour appuyer le Maroc dans ses politiques d'égalité de genre :**

Ces partenariats contribuent à l'appui des efforts déployés par les Départements Gouvernementaux et non Gouvernementaux pour garantir l'exécution et la mise en place de stratégies et programmes intégrant l'approche Genre. Ils visent aussi à soutenir les priorités de développement nationales ou internationales et à la déclinaison des objectifs du Développement Durable. Il s'agit notamment de :

Le Ministère a bénéficié de

- L'appui financier et technique de l'Union européenne pour l'opérationnalisation du plan gouvernemental de l'égalité « ICAM » dans ses deux versions 1 et 2.

⁵ https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2020/DEPF_Synthese%20Rapport%20Genre%202020_FR.pdf

- L'ONU FEMMES pour l'élaboration du Plan « Maroc Tamkine ».....
- Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et la Coopération Belge pour des programmes et des questions relevant de la lutte contre la violence à l'égard des Femmes.
- Le Conseil de l'Europe
- L'Agence Française de Développement (AFD)
- L'UNICEF
- L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)
- La Millennium Challenge Corporation (MCC)
-

3/ Quelles mesures ont été prises pour permettre aux femmes d'exercer davantage de responsabilité et de participer pleinement et sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions dans tous les domaines du développement durable ?

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie Nationale du Développement Durable à l'Horizon 2030, la Stratégie d'Institutionnalisation de l'intégration du Genre dans le domaine de l'Environnement et du Développement Durable (SIGEDD) a été lancée en 2018. Cette stratégie vise l'intégration du genre dans les programmes et plans d'action de l'Environnement et du Développement Durable au Maroc. Ainsi, elle permettra de contribuer aux efforts du pays en matière d'égalité, l'égalité des sexes sur les plans économique, social et environnemental. La SIGEDD vient aussi pour renforcer le socle des politiques publiques inclusives des préoccupations du genre et faciliter ainsi l'exercice d'alignement du secteur de l'Environnement et du Développement Durable aux dispositions de la loi organique des finances pour la mise en œuvre de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG).

Il est à signaler aussi que l'élaboration de la SIGEDD a été réalisée sur trois étapes : la réalisation d'un diagnostic participatif de la situation de l'intégration du genre dans le domaine de l'Environnement, en définissant les défis actuels et les contraintes impliquées, l'élaboration de la stratégie d'institutionnalisation dans un esprit de concertation et de complémentarité tout en s'inspirant des expériences des autres institutions nationale et enfin la préparation d'un plan de mise en œuvre de cette stratégie avec l'identification des moyens et mécanismes permettant son opérationnalisation.

Dans le même sillage, des actions de renforcement de la réconciliation entre vie privée et vie professionnelle ont été mises en œuvre :

- Le programme de « **Soutien au genre social dans le service public** » visant à promouvoir l'égalité des sexes dans les administrations publiques et son accompagnement, leur fournir le soutien financier et technique afin de mettre en œuvre leurs projets en matière d'égalité des sexes.
- L'élaboration d'un projet de loi relatif à la santé, la sécurité professionnelle et la prévention des dangers du travail, comportant des dispositions tenant en compte des spécificités de la femme fonctionnaire enceinte et allaitante et concernant la prise de mesures favorisant un milieu de travail sûr garantissant sa santé et sa sécurité.
- Poursuite de la mise en œuvre de la **Stratégie d'Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la Fonction publique de 2016**, elle a pour objectif de promouvoir une vision forte de la fonction publique qui garantit à la femme et à l'homme des droits égaux d'accès aux postes, une égalité des chances dans leur vie professionnelle en prenant en considération les besoins spécifiques des femmes et des hommes fonctionnaires et l'égalité de leur traitement, afin qu'elle constitue un modèle et un exemple à suivre par les autres institutions dans notre pays.
- Publication de la circulaire n° 04 du 11 septembre 2019 sur la **création de crèches dans les départements gouvernementaux** selon le «**cahier de charges modèle pour la création des crèches aux niveaux central et régional**» qui a été élaboré et partagé avec les autres départements afin de généraliser le travail.
- Et ce, en plus de plusieurs autres mesures sectorielles, particulièrement celles du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération qui a adopté la procédure de rapprochement des époux concernés par le travail dans nos missions diplomatiques et nos centres consulaires à l'étranger. Ainsi, durant les dernières années, 31 cadres femmes ont été désignées dans des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger, auprès de leurs conjoints en tenant compte de l'approche genre pendant toutes les périodes de travail au sein du ministère, à commencer par le recrutement, en passant par la promotion, la mobilité, la formation et le travail au niveau des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger.

4/ Quelles politiques macroéconomiques et sociales et quelles relatives au travail ont été adoptées pour promouvoir le plein emploi productif et le travail décent pour les femmes... des répercussions de la pandémie de Covid – 19 sur l'emploi des femmes ainsi que sur leurs droits économiques et leur indépendance ?

- Le Maroc, à l'instar du reste du monde, a adopté la même démarche, et le Gouvernement marocain a pris un ensemble de mesures visant à éliminer la pandémie et à protéger les citoyennes et les citoyens de ses répercussions, notamment les groupes sociaux en situation difficile, et en particulier les femmes travaillant dans le secteur informel, qui ne sont pas couvertes par la couverture sociale, l'assurance maladie et les garanties prévues par la loi à travers l'adhésion aux fonds de protection sociale et aux caisses de sécurité sociale, et la pérennité du travail avec tous ses droits.
- La plus importante mesure lancée par le Maroc a consisté par le lancement par Sa Majesté d'un fonds spécial pour la pandémie et la création d'une façon proactive d'un comité de pilotage pour suivre la situation épidémiologique, ainsi qu'une commission de veille économique, comptant parmi ses membres des femmes; cette commission a pris plus de 400 décisions et mesures dans divers domaines sanitaires, économiques et sociaux, afin de faire face aux effets de la pandémie du Covid19 : il s'agit de mesures de suivi de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire, de mesures d'atténuation des impacts sociaux, et aussi de mesures d'atténuation des conséquences économiques.
- Afin de confronter et de couvrir les dépenses urgentes, le Fonds Spécial dédié à la gestion de la pandémie COVID-19 a permis de soutenir financièrement les personnes qui ont perdu leur emploi et a alloué un soutien financier à plus de 7.3 millions de familles (**les femmes constituent 20% des bénéficiaires de ce fonds**); ainsi qu'en fournissant des provisions sur les marchés marocains qui connaissent une offre abondante, aussi les entreprises ont été appuyées et les banques invitées à différer les prêts.
- A signaler aussi le fait que la médecine militaire à côté de la médecine civile se sont joints aux efforts entrepris, en plus de l'adoption du travail à distance pour l'enseignement et pour départements administratifs afin de protéger les femmes et les citoyens et la mise à disposition de 12.000 chambres d'hôtels pour les agents et personnel mobilisés de santé, dont les femmes représentent 57%.
- Lors de cette période de confinement, un programme ambitieux d'autonomisation économique des femmes à savoir le programme « Maroc Attamkine » a été finalisé et adopté le 14 juillet 2020 par la commission ministérielle de l'égalité. L'opérationnalisation de ce programme contribuera certainement à l'effort national pour réduire les effets négatifs de la pandémie de coronavirus, en particulier pour les femmes en situation difficile. Outre les mesures structurelles incluses dans le programme, à travers lesquelles nous aspirons à améliorer les indicateurs de participation des femmes à la vie économique de notre pays, il existe un ensemble de mesures à caractère urgent, que ce soit au niveau de la communication et de l'accompagnement ou de l'intervention directe auprès des groupes cibles, qui protégeraient les droits des filles et des femmes, feraient progresser leurs conditions et amélioreraient leur niveau de vie dans ce contexte particulier.

5/ Quelles mesures de relance ont été prises dans le contexte de la pandémie du Covid – 19 pour renforcer et élargir la protection sociale des femmes (couverture sanitaire, allocations de chômage, congé de maladie, congé parental, prestations de maternité, pension de retraite ou aide financière sous forme de transferts en espèces)

La situation de confinement imposée par le Maroc pour empêcher la propagation de la pandémie, affecte différemment les femmes et les hommes en raison des inégalités existantes, des perceptions sociales et de la nature de la participation économique des femmes dans les différents secteurs productifs, caractérisée en général par la fragilité et la vulnérabilité.

Dans ce contexte, le Maroc a entrepris un ensemble de mesures urgentes pour accompagner les femmes mobilisées en première ligne, celles en situation difficile, les femmes victimes de violences ou susceptibles d'être violentées, ainsi que les femmes en situation de handicap, les femmes âgées et autres. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Mise en place d'un fonds COVID pour venir en aide des entreprises, familles ayant vu leurs activités et revenus arrêtés. Ainsi, 7.3 millions de familles ont bénéficié d'une aide financière. Dont les femmes représentent 20% des bénéficiaires.
- Mise à disposition de plus de 7.000 lits d'hôtels au profit du personnel médical, dans l'élan de solidarité nationale dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.
- Mise en place de 63 centres d'hébergement pour les femmes victimes de violences.
- Lancement d'une Campagne Digitale de sensibilisation et de conscientisation sur le phénomène de violence domestique : en effet, et pour éviter toutes les formes de violence et les empêcher de s'entendre dans ces conditions de confinement sanitaire, et en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population et

la Coopération Belge. Le but étant de diffuser des messages qui aident à surmonter les contraintes psychologiques pendant la période du confinement et à faire prendre conscience de la nécessité d'investir le contexte pour renforcer les valeurs de coexistence et la responsabilité conjointe entre les époux et promouvoir la parentalité positive.

- Octroi dans plusieurs régions du Maroc des «Kits SALAMA» pour l'hygiène et la prévention du Covid-19, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), destinés aux populations les plus vulnérables, y compris les femmes victimes de violence, les femmes bénéficiaires ou travailleuses dans les espaces multifonctionnels pour les femmes, les femmes enceintes et les professionnels de la santé, en particulier les sages-femmes, en plus des femmes migrantes et des femmes incarcérées ..., tout en les mettant à la disposition des réseaux et des associations pour distribution aux groupes cibles.
- Lancement d'une opération d'une grande envergure visant la protection des personnes en situation de rue. Il y'a eu ainsi aménagement de plus de 147 centres dédiés, et hébergement de plus de 7000 personnes en situation de rues, y compris des femmes et des jeunes filles, avec en premier lieu, la disposition des services de soins y compris les soins sanitaires. Cette opération a permis aussi la réintégration de plus de 1628 personnes dans leurs familles.
- Appui aux réseaux d'ONG, pour le développement de services d'aide à distance pour les femmes victimes de violences (écoute, orientation, plateforme d'appui psychologique...) qui peuvent être réalisés par des associations et réseaux de centres d'écoute ;
- Dans le cadre de son partenariat avec l'association « Union nationale des Femmes du Maroc (UNFM)» qui est présidée par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, le Ministère fournit un soutien financier et technique à la plate-forme «Kolonamaak», qui a pour objectif de signaler tout abus ou violence dont seraient victimes les femmes et les filles, et de les orienter vers les autorités compétentes, pour améliorer les services à distance de cette plate-forme et les diversifier pendant cette période de confinement sanitaire et assurer la veille et le suivi des cas avec mise à sa disposition de la liste des centres d'hébergement provisoire des femmes en situation difficile.

6/ Quelles initiatives ont été prises pour faire en sorte que les services de soins soient plus largement disponibles et plus abordables afin de faire face à l'augmentation des soins et des travaux domestiques non rémunérés du fait de la pandémie de Covid – 19 (allocations de prise en charge, congés payés)

Le Maroc a réagi dès les premiers jours de la crise pandémique par la mise en place de toute une batterie de mesures pour combattre la propagation du coronavirus et faire face à ses répercussions. L'initiative anticipative royale a permis au Maroc d'éviter le pire. Ainsi, plus de 400 mesures ont été prises par le Maroc dans le cadre de son approche globale, anticipative et proactive pour lutter contre la propagation du Covid-19 et ses effets dévastateurs.

Dès la confirmation du premier cas au Maroc, le gouvernement, suivant des instructions royales, a donné la priorité à la santé et à la sécurité des citoyens. Cette approche a été développée avec l'évolution de la situation et immédiatement renforcée par la création, sur instructions royales, du Fonds COVID spécial dédié à la gestion de la crise pandémique.

Ainsi, un soutien et un appui ont été apportés aux catégories vulnérables et touchées par cette pandémie. Dans ce cadre, des familles défavorisées disposant ou non de la carte RAMED⁶ ont bénéficié d'aides en fonction de la taille du ménage. L'aide est de 800 dirhams pour les ménages de deux personnes ou moins, 1.000 dirhams pour les ménages composés de trois à quatre personnes et 1.200 dirhams pour les ménages formés de plus de quatre personnes.

Dans le même sillage, une indemnité forfaitaire de 2.000 dirhams a été octroyée aux salariés déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ayant perdu leur emploi à cause de la crise.

En parallèle, des mesures accompagnant la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire et de confinement général ont été suivies que ce soit au niveau de la poursuite du processus d'enseignement à distance, de la formation professionnelle, de la continuité des principaux services publics ou encore de l'approvisionnement continu et suffisant des marchés en produits de base.

En fait toutes les initiatives prises par le Maroc dans cette période exceptionnelle sont destinées principalement aux catégories vulnérables et aux groupes et entreprises les plus touchés selon une perspective solidaire.

⁶ LE REGIME D'ASSISTANCE MEDICALE : <https://www.ramed.ma/>

7/Quelles mesures ont été prises pour fournir davantage de ressources et un appui accru aux femmes et aux organisations de la société civile dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ?

En application des Hautes Instructions de Sa Majesté, un **Compte d'Affectation Spéciale intitulé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Covid-19" » est créé**. Doté initialement de **10 Milliards de Dirhams**, ce fonds est réservé, d'une part, à la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical, en termes d'infrastructures adaptées et de moyens supplémentaires à acquérir, dans l'urgence. Il a servi, d'autre part, au soutien de l'économie nationale, à travers une batterie de mesures qui ont été proposées par le Comité de Veille Économique, notamment en termes d'accompagnement des secteurs vulnérables aux chocs induits par la crise du Coronavirus, ainsi qu'en matière de préservation des emplois et d'atténuation des répercussions sociales de cette crise.

Outre l'enveloppe de 10 milliards de DH qui a été mobilisée par le budget général de l'Etat, ce Compte d'Affectation Spéciale **a été ouvert à toute contribution aussi bien de personnes physiques que de personnes morales, publiques et privées**. Ainsi, plus de 7,3 millions de familles marocaines, vivant essentiellement du secteur informel ou de métiers précaires, ont bénéficié d'aides financières directes pour faire face à la crise liée à la pandémie du nouveau coronavirus (**les femmes constituent 20% des bénéficiaires de ce fonds**).

Dans le secteur public, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a publié le 15 avril 2020 un guide du télétravail dans les administrations publiques et qu'une loi est en cours de préparation pour encadrer le **télétravail au sein de la fonction publique**.

Le Covid-19 a permis aujourd'hui une prise de conscience de cette forme d'organisation du travail et plusieurs recommandations sont faites pour modifier les dispositions du code du travail et se doter d'une réglementation spécifique au télétravail.

Dans le cadre de sa **veille sur l'amélioration de l'accès des femmes aux réseaux professionnels et entrepreneuriaux**, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique, s'efforce d'encourager et de développer un environnement propice au travail des femmes et des entreprises féminines.

Dans ce cadre un ensemble de mesures ont été mises en œuvre, dont la plus importante est celles du **statut de l'auto entrepreneur**, et dont le pourcentage des femmes bénéficiaires a atteint 36% au cours de l'année 2019, et le programme d'encouragement de l'auto emploi a contribué à l'appui et l'accompagnement de 3521 porteurs de projets. Et le **pourcentage de femmes entrepreneurs**, selon l'échelle de création de d'entreprise posé par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, a atteint en novembre 2019, environ 15,77% dans le secteur industriel, 15,15% dans le secteur du commerce et 16,39% dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle contribue également, par le biais de **programmes de coopération internationale, à favoriser l'accès des femmes aux réseaux professionnels et entrepreneuriaux existants**, et il est lié à **plusieurs programmes tels que «MIN AJLIKI⁷»**. Il convient de noter que le Ministère supervise, dans le cadre de la coopération allemande, la mise en œuvre **d'un programme de promotion de l'emploi des jeunes dans le milieu rurale "PEJ"**.

Le Maroc a **entamé une transformation digitale importante** qui a été accélérée par le Covid-19, notamment au niveau des administrations marocaines qui ont dû relever deux principaux défis : d'une part assurer la continuité des services publics, et d'une autre part, assurer le télétravail des fonctionnaires et agents publics pendant le confinement.

En outre, des applications sont également utilisées pour venir en aide plus spécifiquement aux personnes vulnérables de la population.

Dans l'ensemble, les innovations numériques ont permis de rationaliser de multiples secteurs de l'économie, potentiellement de manière durable. Reste à espérer que les procédures et technologies mises en place dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pandémie pourront être adaptées et maintenues une fois la crise passée.

8/Quelles initiatives ont été prises pour améliorer la collecte de données tenant compte des questions de genre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour contrôler l'impact différencié de la pandémie de Covid-19 sur les femmes et les hommes et assurer le suivi des mesures adoptées pour y faire face ?

Le Maroc fait partie des rares pays aux niveaux arabe et africain, et même au-delà, qui enrichissent de façon systématique leur arsenal des enquêtes statistiques de référence, afin de mieux comprendre la réalité économique,

sociale et culturelle dans toutes ses ramifications et complexités, et de fournir suffisamment de clarté pour étayer les politiques publiques et augmenter leur efficacité.

Ainsi, outre le recensement général de la population et de l'habitat, l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des Ménages, et l'enquête nationale sur le secteur informel, le Maroc a diffusé les résultats de l'enquête nationale démographique à passages répétés, de l'enquête nationale sur la mobilité sociale intergénérationnelle, de l'enquête nationale sur l'emploi du temps, de l'enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes, et bien d'autres enquêtes contribuant au suivi des différents indicateurs liés à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi que des indicateurs inclus dans les différents plans nationaux, tels que le plan gouvernemental pour l'égalité (ICRAM), le plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme, etc.

Le contexte du COVID n'a pas empêché le Maroc d'élaborer et de présenter son rapport de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ledit rapport est gendérisé et comporte des données sur les stratégies et les mesures prises pour réduire les disparités entre les femmes et les hommes au Maroc.

Le Haut Commissariat au Plan a par ailleurs élaboré et publié des rapports⁷ de suivi de l'impact différencié de la pandémie de Covid-19 sur les femmes et les hommes. Il s'agit notamment :

- d'une « note stratégique » tripartite du Haut-Commissariat au Plan, du système des nations unies et de la banque mondiale sur l'impact économique et social de la pandémie du covid-19 au Maroc,
- d'une note stratégique sur impact social et économique de la crise du covid-19 au Maroc,
- du 2^{ème} panel sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages : les principaux résultats des modules portant sur l'évolution des rapports sociaux et des perceptions de l'accès à l'enseignement à distance et aux soins médicaux, dans le contexte du confinement sanitaire instauré pour lutter contre la pandémie de Covid-19,
- Du 2^{ème} Panel sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages : répercussions de la pandémie covid-19 sur la situation économique des ménages.

⁷ https://www.hcp.ma/Rapports-sociaux-dans-le-contexte-de-la-pandemie-COVID-19_a2577.html